

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 juillet 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE
Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

Est absent :

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-07-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant « autres sujets » ouvert pour la séance.

02-07-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 7 JUIN 2016

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 7 juin 2016 soit adopté tel que déposé.

03-07-2016

FORMATION AVEC PREMIER TECH POUR LE RÉSEAU D'ÉCOFLOS

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une formation pour l'inspecteur municipal avec l'entreprise PREMIER TECH afin de bien faire le suivi du réseau d'égouts et ainsi éviter des coûts supplémentaires aux contribuables et ce, au montant de 500 \$ plus les taxes applicables.

- Le point 4 (Analyse du protocole d'entente pour la salle de l'école) à l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance afin de permettre une meilleure analyse avec un comité restreint

04-07-2016

FACTURE D'ACTION PROGEX INC.

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement d'une 1^{ière} facture à l'entrepreneur des travaux de la rue Principale incluant 3 avenants émis et vérifiés par l'ingénieur M. Sylvain Lafrance d'Actuel conseil (AV-01, AV-02, AV-03) pour un montant de 16 527,91 plus les taxes et une partie des coûts de la soumission au montant total de 235 165,07 \$ incluant les taxes.

05-07-2016

CHANGEMENT DE NOM POUR LA FIRME D'INGENIEUR ROCHE /RESOLUTION 07-07-2015

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska apporte une modification à la résolution 07-07-2015 (*mandat pour la firme d'ingénieurs pour une demande de CA au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques et la préparation des plans et devis définitifs*), le nom de la Firme d'ingénieur a modifié son nom pour NORDA STELO.

06-07-2016

APPUI AU SYNDICAT DES POSTES CUPW STTP

ATTENDU QU'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier :

ATTENDU QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compression imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada ;

ATTENDU QUE les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches, collecte des faits pertinents et rédigera en septembre prochain un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal ;

ATTENDU QUE, à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada ;

ATTENDU QU'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, « verdir » Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible ;

QU'IL SOIT proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité du conseil que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et fasse une représentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

07-07-2016

PROMOTION KAMOURASKA

ATTENDU QUE c'est la 2^e année de fonctionnement de la Corporation de Promotion Kamouraska qui s'occupe des volets du tourisme, des communications régionales, du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska ainsi que d'un service de gestion de projets;

ATTENDU QUE selon la formule proposée en 2015, les municipalités participantes pouvaient utiliser 56 heures de service et bénéficiaient d'une visibilité dans le guide de séjour d'une valeur de 500 \$ pour la saison touristique ;

ATTENDU QU'en 2015 la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska n'a utilisé que 7 des heures pour le projet Rogatio donc le solde est de 49 heures ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal renouvelle son adhésion et assure une place et une visibilité de la municipalité dans le *Guide du Kamouraska 2016* au coût de 500 \$ pour 25 000 copies et utilisera les services restants de 49 heures de la Corporation au cours de la prochaine année selon les besoins qu'elle déterminera.

- *Le point 10 (Demande de subvention pour le renouvellement de la politique familiale) à l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion pour plus d'information quant à la date limite pour l'utilisation de la subvention.*

08-07-2016

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des salaires du mois de juin (incluant les DAS de la période) au montant de 11 616.84 \$ plus les frais de 64.11 \$ et les comptes à payer totalisant un montant 279 444,48 \$.

09-07-2016

TRANSFERT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS LES LOCAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT les négociations avec la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour le renouvellement de l'entente signée en 1988 ;

CONSIDÉRANT le montant forfaitaire de 1 000\$ + taxes par année (indexation annuelle de 2%) additionnel demandé par la Commission scolaire pour des frais en entretien ménager, qui couvrirait la part de la municipalité en entretien ménager des locaux mis à sa disposition. Le montant forfaitaire inclurait les produits en entretien ménager, les produits sanitaires des salles de toilette et le grand ménage de l'été (décapage et cirage du plancher) :

CONSIDÉRANT le refus du conseil de verser la somme forfaitaire demandée ;

CONSIDÉRANT la décision de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup de mettre fin à l'entente définitivement au 30 juin 2016 si le conseil n'accepte pas de verser la dite somme ou de discuter pour un autre montant à la satisfaction des 2 parties ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska mandate Mme Nathalie Blais, directrice générale, afin de relocaliser la bibliothèque dans les locaux des bureaux municipaux avec la collaboration du personnel du Réseau BIBLIO et ce, d'ici le 31 juillet 2016 (la prolongation autorisée par M. Yvan Tardif, directeur général de la Commission scolaire par téléphone le 5 juillet 2016). Les frais de relocalisation seront pris dans le fonds réservé communautaire.

- Mme Nathalie Blais est autorisée à faire appel à des bénévoles ou à embaucher le personnel nécessaire pour le déménagement et la réorganisation du nouveau local adjacent à la municipalité (entretien ménager et peinture).

10-07-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h40.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice-générale